

Je demande au ministre comment conserve-t-on les ressources de hareng de l'Atlantique Nord en limitant les prises des Canadiens à la quantité que les humains consomment, quand on ne fait absolument rien, à ma connaissance, pour convaincre les Européens de faire de même? Ce n'est pas de la conservation, mais seulement une restriction de la pêche canadienne. Toute souhaitable que soit la mesure pour la préservation des pêches, il faut que nous fassions autre chose ou bien nous n'accomplissons rien, comme quelqu'un l'a déjà dit ici. Il semble que la Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique n'a pas réussi à prendre au bon moment les mesures préventives qui s'imposent. Elle n'agit pas, elle réagit devant la disparition progressive des diverses espèces.

L'orateur qui m'a précédé a dit que dans l'Atlantique Nord, nos réserves de saumon s'épuisent sérieusement. Un pays, le Danemark, pêche environ quatre millions de livres de saumon par an en haute mer. Je sais qu'on a tenté d'obtenir un accord international sur la limite des prises de poisson et des espèces qui se déplacent en bancs en haute mer. Mais, que je sache, aucune entente n'a encore été conclue. Donc, les Danois puisent littéralement à une source qui ne leur appartient pas, qu'ils n'ont pas à réapprovisionner, alors que nous, Canadiens, faisons tant d'efforts pour repeupler nos eaux en saumon. Dans bien des cas, pourtant, ces saumons nous les voyons pour la dernière fois lorsqu'ils descendent nos rivières canadiennes vers la mer. Ils ne reviennent plus. Nous devons nous entendre avec les pays étrangers pour que cela ne se reproduise plus. Les pêcheurs canadiens, aujourd'hui, sont des hommes désabusés, inquiets de leur avenir et de celui de leur industrie, car ils se rendent compte de ce qui se passe le long de notre plateau continental.

D'autres pays ont décidé de prendre des mesures pour étendre leur juridiction sur leurs pêcheries. L'Islande, par exemple, qui tire à peu près 90 p. 100 de son revenu de la pêche a agi. Son parlement a présenté une résolution tendant à étendre sa juridiction sur tout le plateau continental avant novembre 1972. Il l'a fait pour une raison bien précise. Il tenait à tracer la voie, à signifier très clairement à tous que c'est là ce qu'il préconisera lors de la Conférence sur le droit de la mer en 1973. Il considère le plateau continental de l'Islande comme partie intégrante du pays. Ils prétendent que l'Islande n'existerait pas s'il n'y avait pas de plateau continental. Je crois que cette logique pourrait aussi s'appliquer au Canada. Assurément nous ne formerions pas une nation, un pays, si notre plateau continental n'existait pas. Un État côtier doit sans aucun doute s'intéresser particulièrement et avant tout aux pêcheries qui bordent ses côtes.

• (4.10 p.m.)

Après tout, monsieur l'Orateur, si vous aviez le droit de vous adresser à une banque et d'y retirer de l'argent chaque fois que vous le désiriez, vous trouveriez gênante toute action visant à vous empêcher de percevoir des fonds de la sorte. De la même façon, les pays européens ne voient pas d'un bon œil toute loi qui limite leurs prises de pêche au large de nos côtes et de notre plateau continental. Je ne dis pas que nous devrions exercer un contrôle sur le plateau continental et interdire aux autres

nations de pêcher dans ces eaux, mais je crois que nous devons définir notre position. Nous devons pousser la compétence du ministère des Pêches du Canada jusqu'à la limite de notre plateau continental.

Jusqu'ici, notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), a exprimé son inquiétude; le ministre de l'Environnement (M. Davis) a exprimé lui aussi son inquiétude. On a pris certaines mesures visant à établir une limite de 12 milles mais aujourd'hui, monsieur l'Orateur, si vous rendez visite aux pêcheurs, qu'ils travaillent dans la région côtière ou au large, ils vous diront que cette limite de 12 milles est quasiment ridicule. On pêche très peu à moins de 12 milles de nos côtes. La pêche a pris une extension démesurée dans nos bancs situés au large, à un point tel que les quantités de poisson qui peuvent être prises plus près des côtes sont très limitées. C'est de là que vient la frustration de nos pêcheurs qui demandent sans cesse à leurs représentants élus: «Ne peut-on rien faire?»

Certains pays d'Amérique latine ont étendu leur souveraineté dans le domaine de la pêche jusqu'à 200 milles de leurs côtes. Pour l'Amérique latine, c'est quelque chose de très important, car en étendant leurs droits de pêche jusqu'à 200 milles de leurs côtes, ils couvrent ainsi le courant de Humboldt qui est un des plus riches courants du monde en poisson. Ils ont agi ainsi pour protéger leurs propres pêcheurs. Nous devons songer à une compétence quelconque ayant autorité sur la pêche pratiquée le long du plateau continental du Canada si nous voulons que notre propre industrie survive. Je prétends que nous ne devrions plus même songer à une zone réservée de 12 milles. Nous devrions commencer à songer aux profondeurs, disons à une profondeur de 500 brasses, car c'est celle ou à peu près, où travaillent certains de nos chalutiers en haute mer.

Pour revenir au bill, que j'appuie, même s'il ne s'annonce pas trop utile, car nous accueillons avec satisfaction toute aide valable, j'ai des doutes sur la façon dont on le mettra en vigueur. Le ministre a dit, je crois, que d'autres pays ont adopté une telle mesure législative et qu'ils trouveront celle-ci acceptable. Mais jusqu'ici, pour n'en nommer qu'un seul, la Russie a refusé qu'il soit procédé à l'examen de ses agrès de pêche sous les ponts de ses navires. Je le répète, j'éprouve des doutes sur la façon dont cette mesure législative s'appliquera. Lorsqu'il mettra fin au débat, le ministre nous éclairera peut-être sur la manière dont les règlements seront suivis et appliqués à bord des navires se livrant à la pêche le long de notre plateau continental.

Encore vendredi dernier, nous étions informés de l'inquiétude générale qu'éprouvent les Canadiens de la région atlantique qui travaillent dans l'industrie de la pêche, alors que des représentants de Terre-neuve, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Québec et du Nouveau-Brunswick recontraient à l'édifice de l'Ouest le ministre de l'Environnement (M. Davis), le ministre des Transports (M. Jamieson) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp). Ils ont fort bien plaidé leur cause, avec mémoires et graphiques à l'appui, sur le déclin que connaissent partout les pêches. Les chiffres qu'ils ont exposés témoignent de prises excessives et d'un complet mépris de nos ressources de la part d'autres pays, une pratique qui pourrait entraîner, dans cinq ans, un épuisement total de l'ensemble de nos ressources.